

l'Égalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

LE REVEIL DU CINEMA

L'AFFAIRE DU COURRIER DE LYON

Chronique romanesque en trois époques

Par M. Léon POIRIER - Adapté à l'écran par GAUMONT



L'ASSASSINAT DU COURRIER ESCOFFON

M. Léon Poirier a fait de l'écran un vaste miroir de l'âme humaine. Le cycle de son œuvre cinématographique s'agrandit tous les jours : il semble rencontrer dans sa course tous les grands sentiments universels. Dans « L'AFFAIRE DU COURRIER DE LYON », c'est l'éternelle aspiration de la jus-

tice qui plane, sentiment inné qui anime aussi bien le cœur de l'enfant que du vieillard, d'un individu que d'un peuple. Cette œuvre magnifique devant laquelle se dressent les grands sentiments universels définitivement le grand talent du maître cinéaste Léon Poirier.

Don Juan et Faust

GAUMONT a présenté cette semaine un film remarquable « Don Juan et Faust », dont la technique curieuse a beaucoup impressionné le public. C'est un très bel effort d'art dans une tentative originale méritoire vers la nouveauté, l'indépendance. M. Marcel L'Herbier, dont on connaît le remarquable talent, s'est vraiment surpassé. Il faut reconnaître que la collaboration financière de Gaumont ne lui a pas été ménagée ; mais l'œuvre est là, admirable, au-dessus des appréciations de la critique qui ne peut que s'incliner devant une des plus splendides productions du studio français. « Don Juan et Faust » est un film qui demeurera parmi les plus belles créations de l'époque.

Le théâtre de demain

Jeudi dernier, bien qu'étant un des plus grands de Paris, sinon le plus grand, le studio de PATHE CONSORTIUM CINEMA, rue du Cinéma à Vincennes, était trop petit pour recevoir toutes les notabilités des mondes officiel, artistique et littéraire, qui avaient été conviées à la prise de vues de quelques scènes charmantes de « GENIUS », le sensationnel ciné-drame, tiré par l'éminent metteur en scène Léonce Perret, de l'œuvre magistrale du romancier Pierre Benoit. Accueillis, dès leur arrivée, par les administrateurs du studio, M. Henry Mégé, A. Gounouilhou, Charbonnel, Handelman, assistés de M. Guerenner, directeur technique, de M. Chateau, directeur du théâtre des parsons de la Grand-Dunton Boissier, directeur de la Publicité, les invités étaient appelés à prendre place sur la partie du « plateau » qui leur avait été réservée et qui représentait, à peu près, le quart de l'immeuble superflu du théâtre, entièrement occupé par le magnifique décor du boulevard de la duchesse.

L'Echelle de la mort

Drame d'aventures en 4 parties de M. Joseph DEMONT, présenté par PATHE CONSORTIUM. Ce film très émouvant, au cours duquel nous assistons au combat d'un homme et d'un lion, ainsi qu'à des prodiges d'acrobatie, force l'attention d'un bout à l'autre. L'intrigue est simple : un lieutenant de vaisseau, Sansone, porteur de documents secrets, est poursuivi par les agents d'un vaste service d'espionnage. Au cours de la traversée, Sansone fait la connaissance d'une danseuse, Lola. Les deux jeunes gens s'aiment. Lola espionne leur mission.



L'ENLEVEMENT DE LOLA

enlèvement Lola pour obliger Sansone à parler. Le lieutenant et la troupe d'acrobates qui accompagnait Lola le délivrent. Repris et débarqués sur une île déserte, les deux jeunes gens parviennent à s'évader. Ils arrivent à temps pour leurs amis, dont le périlleux numéro « l'Echelle de la Mort », a été péroré par les espions. A ce moment on assiste à un prodigieux travail d'adresse, exécuté à 40 mètres au-dessus du sol. Ce film très mouvementé a fait sensation.

Communiqués

PATHE CONSORTIUM présentera le 7 mars TAO, ciné-roman en 10 épisodes, de M. Armand Gouppin. LES SERPENTS, LA FOURMI ET LE GEANT, conte dramatique de J. V. E. Broveta. LUI ET L'ASSIETTE AU BEURRE, scène comique interprétée par Harold Lloyd. GAUMONT - Cette semaine : L'AFFAIRE DU COURRIER DE LYON (3e époque). En préparation : LES ROSES NOIRES, avec Sessui Haya. PARAMOUNT - Cette semaine : EXPERIENCE, de George Fitz Maurice, avec Richard Barthelmess. PHOEA - Cette semaine : L'EVASION, de Valéris de l'île Adam. GRANDE PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE - Cette semaine : LUTULE, film français. En préparation : LE PETIT MOINEAU DE PARIS, de Gaston Ronde. UNION-EDLAIR - Vendredi 3 mars, à l'Présentation du grand film : LE SIXIEME COMMANDEMENT. ERKA - En préparation : LA RIPOSTE, grand film avec Mine Lessenko et Jean Angelo. LA FOLLE GALOPADE, drame avec Claire Adams. FOX FILM - L'ENLEVEMENT D'AJAX (drame d'aventures) et Amos Caruso, à 8 heures, ciné-roman en 3 épisodes. AUBERTY - Cette semaine : LES QUATRE CHEVALIERS DE L'APCALYPSE (troussée épi-

Le "Gouffre" des Sinistrés



La loi des dommages de guerre date de 1919. C'est déjà tellement loin dans les souvenirs, qu'il est bon de rappeler l'article premier de la loi : « La République proclame l'égalité et la solidarité de tous les Français devant les charges de la guerre ». Hélas, en 1923, il n'y a plus ni égalité, ni solidarité.

La loi des douzièmes qui vient d'être votée vient de déterminer que les deux tiers des fonds du Crédit National seront réservés aux propriétaires d'immeubles et que le tiers restant sera affecté à tous autres règlements sur indemnités de dommages, tant en principal qu'en intérêts. Cela veut dire que 2 milliards au maximum seront réservés aux industriels, aux commerçants, aux agriculteurs et aux petits sinistrés. Vous devinez que ces derniers n'auront pas grand-chose ! Encore doivent-ils à un amendement de M. René Lefebvre d'être payés autrement qu'en obligations inaliénables pour les intérêts.

La fâcheuse loi des douzièmes donne, en effet, au ministre des Finances, le droit, jusqu'au 1er janvier 1924, de payer les intérêts et l'indemnité des dommages mobiliers en obligations nominatives inaliénables et remboursables seulement en 1929. N'avez-vous pas de lit pour vous coucher, ou vous paierez en obligations de la Défense Nationale ; vous serez rentier malgré vous et vous irez habiter sous les ponts ! L'égalité est donc violée par la grâce du ministre des Finances et du Parlement.

La solidarité ? Ecoutez M. Emmanuel Brousse (Pyrenées-Orientales), dans la séance de la Chambre du 20 février :

« Il n'est pas possible d'aller plus loin dans la voie périlleuse (celle des emprunts pour les Régions Dévastées), où nos finances sont engagées. Il n'y a pas d'argent pour construire des maisons d'habitation, des voies ferrées, des navires ; mais on reçoit 5 p. 100 d'intérêt quand on apporte les économies aux réparations, gouffre sacré, mais gouffre tout de même... Les réparations ont ruiné la France ! »

Ce langage est à rapprocher des paroles de M. de Lasteyrie, qui disait, le 23 février, à la Chambre :

« Les sinistrés seront les premiers à comprendre que, tant que l'Allemagne ne nous aura pas effectué des versements importants, nous serons dans la nécessité impérieuse d'envisager certains échelonnements de crédits... » Voilà la solidarité. Il faut que nos concitoyens sachent bien que pas un centime n'est inscrit au budget de la France pour les sinistrés ; les onze milliards réservés aux réparations (pensions et dommages), sont fournis par voie d'emprunts publics ou privés. C'est la loi des douzièmes nettement annulée. Cette vérité est si éclatante que le « Temps », journal peu suspect d'opposition au gouvernement, écrivait avant-hier :

« Quelque légitime que soit le souci des intérêts de la Trésorerie, celui des engagements solennels contractés par l'Etat, peut ne pas lui sembler inférieure. Si les sinistrés sont considérés comme des GENEURS, ce ne sont point les seuls pour le budget. Que l'on y songe ; il est des solidarités de droits qu'on ne méconnaîtrait pas impunément. »

Je m'en voudrais de rien ajouter à ce commentaire si sévère sous sa modération. Reste le côté matériel. Les crédits pour 1923 sont insuffisants. La hausse du prix de la vie — reconnue par M. de Lasteyrie lui-même — diminue le pouvoir d'achat des sinistrés avec les mêmes sommes que l'an dernier. Or, on a réduit la part du Nord. Les efforts considérables accomplis par notre actif préfet, M. Morain, qui a donné une impulsion nouvelle à l'œuvre de reconstruction, menacent de se trouver enrayés. Est-ce de bonne politique ? Les maisons commencées resteront-elles inachevées ? Les plans préparés seront-ils inexécutés ?

Nous en appelons à M. Reibel, qui a été, jusqu'ici, le protecteur éclairé des sinistrés. Je sais bien quelles difficultés il rencontre dans ses contacts avec l'administration des Finances, mais s'il veut plaider dans et sur le viendrait à notre aide. Le budget des dépenses recouvrables n'est point arrêté. Il est temps encore... Eug. GUILLAUME.

Des trains se jettent les uns sur les autres

Quarante wagons sortent des rails et huit bœufs sont tués

Toulouse, 28. — Le train de messageries arrivant à Toulouse à 22 heures, a tamponné, en gare de Cazères (Haute-Garonne) un train de marchandises. Quarante wagons, sortis des rails, ont été déformés et huit bœufs tués.

Une machine et 3 wagons sont renversés. Corbigny, 28. — Un tamponnement s'est produit en gare, sur la ligne Nevers-Auxerre, entre un train de marchandises et une rampe en manœuvre. La machine et trois wagons ont été renversés.

Deux machines se heurtent et un chauffeur est blessé. Limoges, 28. — Deux machines se sont heurtées à environ 15 mètres du poste de Limoges-Montjovis. L'un des chauffeurs a été blessé.

UNE ÉTOILE DU RING



Le champion de boxe MASCART, d'Anzin

qui vient de remporter une nouvelle victoire sur battant, au Cirque de Paris, l'Anglais Bill Handley.

LE CENTENAIRE DE RENAN

IL A ÉTÉ CÉLÉBRÉ HIER EN SORBONNE



RENAN - ET LE BANC SUR LEQUEL IL S'ASSEYAIT POUR LIRE ET MEDITER DANS UNE ALLÉE DU PARC DU SEMINAIRE D'ISSY-LES-MOULINEAUX, OU LE GRAND PENSEUR PASSA UNE PARTIE DE SA JEUNESSE. (Photo Manuel)

Paris, 28. — M. Alexandre Millerand, président de la République, a présidé cet après-midi, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, la célébration solennelle du centenaire de la naissance d'Ernest Renan. Sur l'estrade, aux côtés de M. Millerand, avaient pris place Gaston Doumergue, président du Sénat, Raoul Péret, président de la Chambre, Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Yves Le Troquer, ministre des Travaux publics, Strauss, ministre de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale, ainsi que de nombreuses personnalités scientifiques et littéraires.

M. Goblet d'Alviella, au nom de la Belgique, et le sénateur Etorre, au nom de l'Italie, s'associèrent à l'hommage rendu par la France à la mémoire de Renan. M. Honoré, au nom de l'Académie, des Inscriptions et Belles-Lettres, fit ensuite un magnifique éloge de la recherche scientifique. M. Maurice Barrès, au nom de l'Académie française, a retracé les impressions de toute la génération que M. Renan a marqué de son influence.

M. L. Bérard prit également la parole. Il trouva, pour définir Renan, cette définition sur laquelle l'accord peut se faire entre tous les français : « Un Montaigne breton et exoté, plus réservé que le grec, avec plus de diversité encore et de flamme poétique et qui a montré comment s'accroissent aux débats de la science et de l'intelligence, la clarté, la mesure et la grâce du génie français. »

FIGURES D'APACHES

Le dernier exploit, à Lille, de Marthe Thirault, ex-maitresse du bagnard Théron et de son nouvel ami

Dans notre édition de Lille, portant la date du samedi 24 février, nous avons relaté l'agression nocturne dont avait été victime un commerçant Remois, M. Pierre Raes, de passage dans la capitale des Flandres. Rappelons qu'au moment où il fut assailli, M. Raes se trouvait en compagnie d'une femme gaillarde, rencontrée dans un certain des environs de la Grand-Place et passant rue du Plat, pour se rendre au domicile de sa facile conquête. Le malheureux a demi-assommé, fut laissé sur place par son agresseur, qui avait de déguerpir s'empara d'une somme de 8.800 francs, contenu du portefeuille de sa victime. C'est un passant qui porta secours à M. Raes et avertit la police.

L'enquête policière. Sitôt au courant de cette affaire, la sûreté se mit en quête. Un fait bizarre attira immédiatement l'attention des policiers : la disparition de la compagnie de M. Raes, qui, normalement, eût pu en la circonstance s'être intervenue en sa faveur, mais tout au moins par la suite, lui donner des soins.

Ces faits amenèrent à penser que l'agresseur pouvait être le complice de cette femme et cette déduction des plus logiques, servit de point de départ aux enquêteurs. Ces derniers, ainsi que l'on s'en rendra compte plus loin, se trouvaient dans la bonne voie.

De l'utilité de l'anthropométrie. Le lendemain de sa mésaventure, M. Raes, pansé de ses blessures et remis de son émotion, était mandé au commissariat central. On le mit devant l'album contenant ses de Lille, en l'invitant à le feuilleter attentivement.

A peine le commerçant avait-il tourné quelques pages du livre, qu'il bondissait en s'écriant : « Mais la voilà, cette femme ! C'est elle !... C'est bien elle !... Il n'y a pas de doute possible !... » On regarda la photo désignée par M. Raes. Le portrait portait en arrière cette mention : Marthe Thirault.

Une vieille connaissance. Marthe Thirault. Cela nous reporte en novembre 1913, à l'arrestation des assassins du chauffeur de taxi et d'une vieille rentière d'Amiens ; celle des bandits Théron et Fillesli, condamnés depuis au bagne à perpétuité. A ce moment, Marthe Thirault, âgée de 13 ans et demi, allait être mère des œuvres de Théron. Cette jeune fille, sortant à peine de l'adolescence, stupéfiée, tous ceux qui l'approchaient par sa mentalité subtile, notam-

CRITERIUM CYCLISTE AMATEURS du Nord de la France. Aujourd'hui, jeudi, 1er mars, ouverture des engagements du « RÈGLEMENT DU NORD », de concert Nord de la France, organisé par le « REVEIL DU NORD », de concert avec la Fédération des Clubs Cyclistes du Nord.

MON CINÉ. UNE SAVOUREUSE HISTOIRE. VEZ-VOUS lu cette savoureuse histoire ? Non. Alors, écoutez : En 1905, un jeune peintre d'origine roumaine, M. Stany Sassy, peignait une nature morte pour laquelle il trouvait preneur 4.000 francs. Or, quelle ne fut pas sa surprise de voir ce même tableau figurer à une vente, avenue Malakoff, à Paris, sous la signature du grand artiste américain Whistler avec la date de 1850 et la mise à prix de 150.000 fr. Son étonnement s'accrut et ce quand il eut l'occasion de constater que son œuvre avait été reproduite dans un ouvrage de l'éminent critique Théodore Duret consacré à Whistler et dont une page entière célébrait les mérites de la nature morte exécutée par M. Stany Sassy.

Le peintre roumain fit un procès et réclama la confiscation de la toile qu'il avait peinte en 1905, la suppression dans l'ouvrage de M. Duret de la page exaltant les beautés du faux Whistler et enfin des dommages-intérêts. Toutes ces demandes étaient fondées, raisonnables, justes et légitimes. Qu'a décidé, cependant, le tribunal ? Ceci : Il a autorisé M. Stany Sassy à effacer non de Whistler sur sa toile et à y inscrire le sien ; mais il lui a refusé la confiscation de l'œuvre, les dommages-intérêts et la suppression de la page enthousiaste et fautive du grand critique d'art Duret. Il l'a de plus condamné aux dépens du procès.

M. Stany Sassy, permettez-moi de ne pas vous plaindre et même de déclarer que c'est bien fait. On n'est pas naïf à votre point. Si, au lieu de vous adresser aux tribunaux et de vous attaquer à l'éminent critique, vous aviez — puisque vous en aviez la manière — fabriqué de faux Whistler, la fortune était à vous. Maintenant, pourriez-vous faire toute la vie des tableaux signés de votre nom, ils vaudront toujours... 80 francs. M. Stany Sassy, vous n'êtes pas digne de ce succès ! Par intérêt : NAVA-PACHE.